

RÉUNION COLLECTIVE DE PRÉSENTATION DE L'ORIENTATION ET DE L'AFFECTATION DANS LE CADRE DU PARCOURS AVENIR

Ces temps de réunion doivent servir à présenter les nouveaux enjeux d'une orientation qui, dans le cadre du parcours Avenir, se construit progressivement. Il s'agit aussi de montrer que cette nouvelle donne économique implique des changements de posture des différents acteurs : une mobilisation par le chef d'établissement de l'équipe éducative qui va accompagner l'élève et lui permettre d'élaborer progressivement son projet d'orientation scolaire et professionnel, de développer chez lui l'esprit d'initiative et de l'éclairer sur ses choix d'orientation ; des élèves, qui par une meilleure connaissance du monde économique et professionnel et la capacité à s'engager et entreprendre vont pouvoir se projeter, faire des choix afin de devenir des acteurs du monde à venir ; des familles, qui en tant qu'acteurs sociaux ont toute leur place dans l'accompagnement des jeunes dans la découverte du monde économique et professionnel.

À QUEL MOMENT ?

Cette réunion se déroule en **2 temps** : un 1^{er} temps en **début d'année** (idéalement dès septembre) et un 2^e temps à la **fin du 2^e trimestre** (réunion à fixer en fonction de la date de mise à disposition des informations précises concernant la procédure d'affectation par le service académique d'information et d'orientation).

DANS QUEL LIEU ?

Le lieu est à déterminer en fonction des particularités de l'établissement (son environnement, son architecture, sa sociologie...) et de l'objectif poursuivi :

- Réunion en grand groupe dans une salle polyvalente suivie d'ateliers dans des salles plus petites pour faciliter les échanges et permettre à certains parents d'oser prendre la parole.
- Accueil dans l'établissement ou dans un autre lieu, extérieur au collège : un centre d'information et d'orientation, un lycée, polyvalent de préférence, qui permettra aux parents de se projeter dans la suite du parcours de leur enfant, une maison de quartier ou une maison des parents pour, en fonction de l'environnement, aller au plus près des parents les plus éloignés de l'école...

1^{er} temps : DÉDIÉ AU CADRE DU PARCOURS AVENIR ET À LA CONSTRUCTION PROGRESSIVE DU PROJET D'ORIENTATION DE L'ÉLÈVE

SELON QUELLES MODALITÉS ?

Le principe de cette réunion repose sur l'accueil et la bienveillance, ce qui nécessite des temps et des espaces de parole, des horaires compatibles, des lieux appropriés parce que pensés et matériellement préparés.

Les modalités sont à organiser en fonction des établissements et à adapter aux particularités territoriales (géographiques, sociales, etc.) : collège rural vs de centre-ville, établissement favorisé vs moins ou pas, collège avec des effectifs importants vs petit collège...

La présentation est prise en charge par un collectif représentatif de l'établissement (COP, professeurs, CPE...), mais des modalités différentes peuvent être envisagées : par exemple, dans certains établissements, ce sont les élèves ou des parents d'élève qui prennent en charge une partie de la présentation pouvant ainsi faire part de leur expérience, de leur parcours.

QUELS OUTILS ?

- Folios ;
- Le guide Onisep « *Après la 3^e, choisir son orientation* » ;
- Les documents académiques existants relatifs à l'orientation et à l'affectation destinés aux parents ;
- Les présentations diaporama de l'après 3^e de l'Onisep ;
- Le programme des actions parcours Avenir de l'établissement ;
- Le livret d'accueil récapitulant toutes les dates rythmant l'orientation post-3^e et l'affectation durant l'année scolaire.

QUELS OBJECTIFS ?

- Présenter les nouveaux enjeux d'une orientation qui, dans le cadre du parcours Avenir, se construit progressivement.
- Situer cette réunion dans le cadre du parcours Avenir en rappelant aux parents la nouvelle donne :
 - Un monde économique et professionnel en constante évolution ;
 - Des métiers en évolution avec des créations, des mutations, des disparitions ;
 - Des parcours d'orientation et de formation individualisés qui s'allongent, se diversifient, se construisent progressivement (principe de réversibilité : passerelles, réorientation, équivalences. . .).
- Montrer que cette nouvelle donne économique implique des changements de posture des différents acteurs :
 - Une mobilisation par le chef d'établissement de l'équipe éducative qui va accompagner l'élève et lui permettre d'élaborer progressivement son projet d'orientation scolaire et professionnel, de développer chez lui l'esprit d'initiative et de l'éclairer sur ses choix d'orientation ;
 - Des élèves qui par une meilleure connaissance du monde économique et professionnel et la capacité à s'engager et entreprendre vont pouvoir se projeter, faire des choix afin de devenir des acteurs du monde à venir ;
 - Des familles qui en tant qu'acteurs sociaux ont toute leur place dans l'accompagnement des jeunes dans la découverte du monde économique et professionnel.
- Faire en sorte que, dans cette réunion d'information, les parents ne soient pas uniquement consommateurs d'information mais acteurs engagés dans la construction du parcours des jeunes.

QUELS CONTENUS ?

- Le parcours Avenir : développer ses objectifs, ses enjeux et le programme de l'établissement ; échanger sur le rôle des parents dans l'accompagnement de leur enfant ; la part que les parents peuvent prendre dans la mise en œuvre du parcours Avenir sera valorisée en fonction des actions prévues dans l'année scolaire (présentation de leurs métiers, de leur entreprise s'ils le souhaitent).
 - **S'appuyer sur l'arrêté du 1^{er} juillet 2015 définissant les objectifs et modalités du parcours Avenir .**
- Les acteurs intervenant dans le parcours Avenir et leur rôle dans la construction du projet d'orientation et l'orientation post-3^e de l'élève.
- La séquence d'observation en milieu professionnel participe des objectifs du parcours Avenir (découverte du monde économique et professionnel, développement de la capacité d'initiative. . .). Elle permet au chef d'établissement et/ou à son équipe d'initier un échange sur le rôle que peuvent jouer les parents, en tant qu'acteurs sociaux (expérience professionnelle, expertise, compétences professionnelles, proposition de stages ou d'intervention pour présenter son métier, son parcours, etc.). Cet échange doit permettre aux parents de s'engager dans l'accompagnement des jeunes dans l'élaboration du parcours d'orientation.
 - **Les équipes peuvent ensuite présenter ses objectifs, le calendrier, l'accompagnement en amont, pendant et après le stage, les modalités de recherche du lieu de stage et les modalités éventuelles d'évaluation.**

→ L'orientation post-3^e et l'affectation :

- Rassurer les familles et expliquer la différence entre le processus (s'inscrit dans la durée, parcours long et progressif : principe de réversibilité, passerelles, continuum . . .) et la procédure (ponctuelle, relève de la démarche administrative et réglementaire) ;
- Proposer aux familles les plus éloignées de l'école un accompagnement dans les démarches liées à la procédure (via les équipes, les parents délégués, des médiateurs . . .) ;
- Expliciter et distinguer la procédure de dialogue et d'orientation, la décision d'orientation et son lien avec le choix d'affectation mais aussi présenter les voies d'orientation et leurs poursuites d'études.

→ Les choix d'orientation : les étapes-clés du dialogue.

- **Définition du calendrier de l'orientation et des moments clés à ne pas oublier.**

→ Les grands principes et critères de l'affectation en lycée.

→ Prévoir un temps d'échanges avec les parents sur le parcours Avenir et le projet d'orientation.

2^e temps : DÉDIÉ PLUS SPÉCIFIQUEMENT À LA PROCÉDURE D'AFFECTION EN LIEN AVEC LE CADRE ACADÉMIQUE

QUELLES MODALITÉS ?

- Prévoir un temps d'échanges avec les parents sur les questions qui peuvent être posées, éventuellement par ateliers en fonction des voies d'orientation envisagées afin de permettre l'expression de chacun ;
- Diffuser une foire aux questions sur le site de l'établissement.

QUELS OUTILS ?

- Le guide Onisep « *Après la 3^e, choisir son orientation* » ;
- La circulaire académique de l'orientation et de l'affectation des élèves au lycée ;
- Les documents académiques relatifs à l'orientation et à l'affectation existants destinés aux parents ;
- Le programme des actions parcours Avenir de l'établissement ;
- Le livret d'accueil récapitulant toutes les dates rythmant l'orientation post-3^e et l'affectation durant l'année scolaire.

QUELS OBJECTIFS ?

- Rappeler les objectifs de la première réunion ;
- Présenter le calendrier académique de l'orientation et de l'affectation ;
- Expliquer les détails de la procédure d'affectation.

QUELS CONTENUS ?

- Les principes de l'affectation, les procédures académiques, les documents à renseigner ;
- Les critères d'affectation définis dans Affelnet-Lycée ;
- Les modalités de demandes de dérogations ;
- Les résultats de l'affectation ;
- L'inscription en établissement (si l'inscription est effectuée en ligne avec les télé-services, présenter les dispositifs d'accompagnement des parents prévus dans le collège) ;
- La formulation des vœux en apprentissage et modalités d'accompagnement prévues par les équipes éducatives ;
- Les places et les procédures d'admission en internat ;
- Les formations hors académie et les procédures ;
- Les situations et les vœux particuliers (vers le privé sous contrat, privé hors contrat, la formation à domicile).